



La rénovation énergétique du parc de logements en Ile-de-France

La rénovation énergétique du parc de logements est un enjeu majeur en Ile de France, tant pour les logements du parc social que pour ceux du parc privé .

Les logements les plus énergivores (Etiquettes E,F,G) représentent en effet 54% des logements privés, soit plus de 2 millions, et 28% du parc social, soit plus de 300 000.

Objectif 2020

**125 000 logements rénovés par an,
35 000 logements sociaux,
90 000 logements privés.**



La rénovation énergétique du parc de logements

Le parc privé

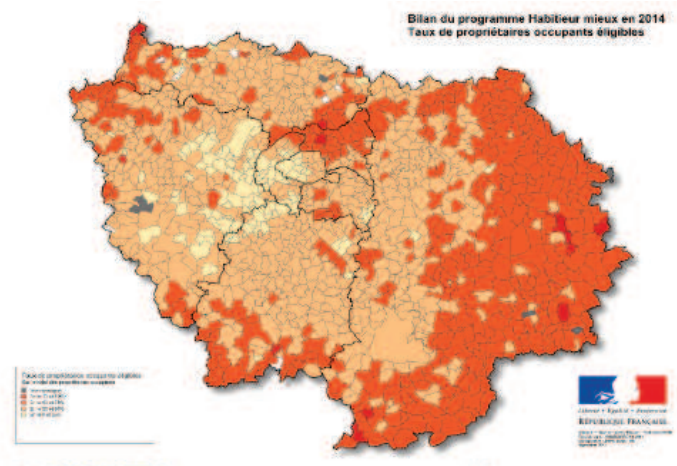
Focus sur Habiter Mieux

Le programme Habiter mieux s'adresse aux propriétaires les plus modestes

4 427 aides ont été attribuées en 2014, soit deux fois plus qu'en 2013

Près de **50 M€** ont été mobilisés en 2014, dont 5M€ du Conseil Régional, afin d'aider **80 %** de propriétaires occupants très modestes.

Les travaux réalisés avec ces aides ont généré un gain énergétique moyen de **41 %**



Le coût des travaux médian en maison individuelle est de **19071€**, et le taux de subvention de **86%**: en logement collectif le coût des travaux médian est de 13374 € pour les parties privatives et de 9912 € pour les parties communes et le taux de subvention de **98%**.

Le gain énergétique médian après travaux financés par le PREH est de **36%** en maison individuelle et de 33 % en logement collectif.

Focus sur le CIDD

2012-2013 :

180.000 foyers fiscaux franciliens bénéficiaires
240.000 actions financées, soit 1,3 action par foyer

Les 3/4 des logements situés en copropriété

1 milliard d'€ de dépenses éligibles,
dont 133 M€ de crédit d'impôt.

1 € de CIDD = 7,5 € de dépenses de travaux.

Environ **10.000** emplois du secteur du bâtiment ont été maintenus ou créés en Île-de-France par la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans le logement réalisés dans le cadre du CIDD.



Focus sur le PREH

En 2015, l'objectif national de 500 000 logements rénovés à partir de 2017, introduit dans le cadre du PREH, est renforcé par son inscription dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Le parc social

L'éco prêt logement social

Afin d'accélérer la rénovation du parc social, un avenant à la convention Etat-CDC du 4 mai 2012 a été publié le 3 juillet 2015

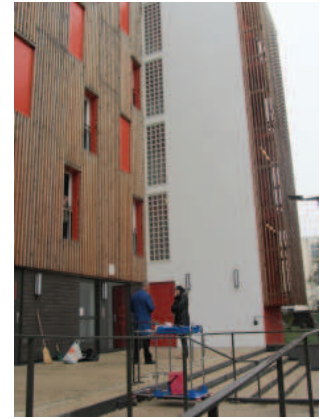
Sont visés en priorité les logements de classe énergétique E, F et G du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Cependant, le prêt a également été ouvert aux logements de classe énergétique D du DPE, dans la limite d'un quota national annuel de 50 000 logements.

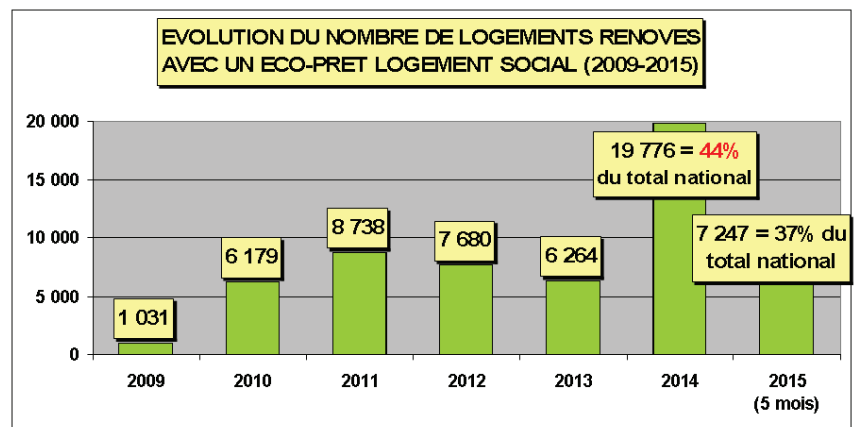
Le prêt permet en outre de financer les travaux d'économies d'énergie réalisés dans des logements énergivores situés en zone ANRU. Il complète donc les dotations budgétaires allouées à ces zones pour favoriser leur rénovation.

Le nombre de logements sociaux rénovés a triplé depuis 2013

19 776 éco-prêts logement social ont été attribués en 2014



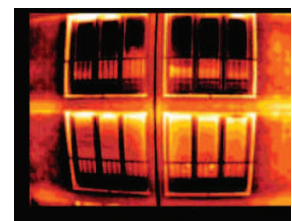
L'Île de France représente 44 % du nombre total d'éco-prêts attribués au plan national



Innovation

L'innovation au service de la rénovation du parc :

Une première expérience de **thermographie par drone** a été menée sur des bâtiments de logements sociaux comme outil d'aide à la définition d'une stratégie de rénovation énergétique.



La rénovation énergétique du parc de logements

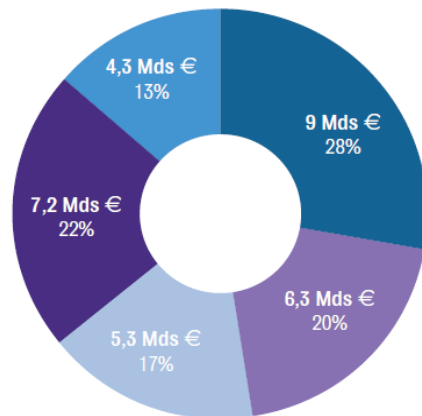
Un enjeu économique

Les travaux d'efficacité énergétique sur des bâtiments résidentiels existants représentent **13 %** du chiffre d'affaires HT du secteur du bâtiment en Ile de France

- Construction neuve résidentielle
- Construction neuve non-résidentielle
- Travaux sur bâtiments existants résidentiels - sans efficacité énergétique
- Travaux sur bâtiments existants résidentiels - avec efficacité énergétique
- Travaux sur bâtiments existants non-résidentiels



Répartition du chiffre d'affaires HT (hors sous-traitance) du Bâtiment en Ile-de-France en 2010
(sources : INSEE, ADEME, CERC, FFB GP)



Les entreprises RGE

La mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) est destinée à des artisans et entreprises du bâtiment réalisant des travaux d'efficacité énergétique en rénovation ainsi que l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables.

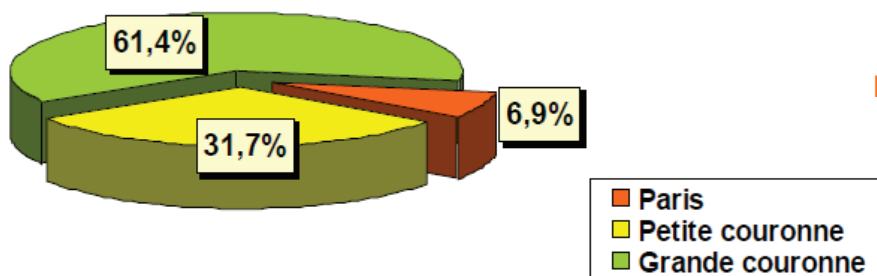
Pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et des certificats d'économie d'énergie (CEE), les particuliers doivent impérativement faire appel à des artisans et entreprises titulaires de la mention RGE.

Le nombre d'entreprises titulaires du label

"Reconnu garant de l'Environnement" a triplé en 18 mois.



Au 1er octobre 2015, on compte 3.500 entreprises RGE franciliennes, totalisant près de 60.000 salariés dans plus de 900 communes franciliennes



Les entreprises RGE sur le territoire francilien

